



Relogement pour cause de travaux

Par **Max**, le **16/09/2010** à **17:11**

Bonjour,

Un de mes voisins qui est locataire, a son plafond qui s'est effondré.

Pour réaliser les travaux il doit évacuer l'appartement lui, ainsi que sa femme et ses trois enfants.

Qui doit le reloger sachant qu'il s'agit d'une copropriété..???

Faut il contacter l'assurance de la copropriété?

l'assurance du propriétaire de l'appartement?

l'assurance du locataire?

Merci d'avance de la part de sa famille, la situation est urgente car le plafond n'est pas stable... Merci à tous